

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 25 octobre 2017

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour honorer la mémoire de Madame Janine Attenon décédée le 22 octobre, grand-maman de nos Conseillers, Messieurs Pierre-Yves Rochat et Olivier Rochat.

La secrétaire procède à l'appel : 25 Membres sont présents.

Excusés : Messieurs Christian Brocard, Rémy Châtelain, Olivier Rochat, Jean-Frédéric Favre et Neil Forsyth.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 est accepté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis N° 3/2017 – Nouveau règlement pour la distribution d'eau potable.
2. Préavis N°4/2017 – Arrêté du taux d'imposition 2018
3. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°4/2017 – Taux d'imposition 2018.
4. Préavis N°5/2017 sur le budget 2018.
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°3/2017 – NOUVEAU REGLEMENT POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.

Monsieur Pierre-Yves Rochat donne lecture du rapport sur le préavis N°3/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Cathy Zanola Rossier pense que nous ne payons pas cher l'eau à Lavigny et que le citoyen du village peut aisément supporter une réserve de CHF 2.- (au lieu de CHF 1.50)
Concernant les concessions, elle pense qu'une multiplication de concessions mènerait certainement à une perte de suivi et non forcément une concurrence.
- Madame Ingrid Ciampi remercie la Commission ad hoc pour son travail et souhaite entendre la Municipalité sur la différence entre les montants de CHF 1.50 et CHF 2.-
Comme il y a eu en son temps une problématique avec la facture des déchets (citoyens pas reçu l'information que la taxe déchets allait augmenter), il ne faudrait pas que cela se reproduise avec l'eau potable.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que pour l'instant la taxe est de CHF 0.90. Le montant de CHF 2.- est une marge de manœuvre. Il est bien entendu que si un jour il y a lieu d'augmenter, cela ne sera pas de CHF 0.90.- en sus ou CHF 2.- d'un coup, mais plutôt de 10 ou 20 centimes. La différence entre 1.50 et 2.- CHF, c'est que si un jour il est nécessaire d'augmenter la taxe à CHF 1.60, la Municipalité devra repasser devant le Conseil avec un nouveau préavis proposant des modifications de l'annexe.
- Madame Ingrid Ciampi demande s'il faudra passer devant le Conseil pour modifier seulement l'annexe au règlement ? Le règlement en lui-même ne change pas ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, confirme : seule l'annexe au règlement sera modifiée.
- Monsieur Philippe Estiévenart trouve qu'une concurrence est saine et permet un choix, au lieu d'être toujours soumis à un seul et unique prestataire de service. Deux concessionnaires semblent bien pour notre Commune et il demande instamment à la Municipalité d'aller dans ce sens.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que le choix revient effectivement à la Municipalité. Il rejoint ce qu'a dit Madame Cathy Zanola Rossier précédemment. Il ne pense pas que d'avoir plus d'un concessionnaire va changer la facture. Ces derniers peuvent s'entendre entre eux pour fixer les prix. Par contre, libre à tous citoyens qui reçoit une facture qui lui semble disproportionnée de le faire savoir à la Municipalité. A ce moment, celle-ci peut engager une discussion avec le concessionnaire, voir le remettre à l'ordre si nécessaire.

La parole n'est plus demandée.

Le rapport de la commission ad hoc comporte deux amendements valables et correctement déposés.

Dans un premier temps, la votation aura lieu sur chaque amendement, à main levée, et ensuite le préavis tel qu'amendé sera voté dans son intégralité.

1 - « Acceptez-vous d'amender l'article n°3, alinéa 3 de l'annexe au règlement et de modifier le taux maximum de la taxe unique à 12‰ en lieu et place de 1,2‰ » ?

Résultat du vote : 24 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

2 - « Acceptez-vous d'amender l'article n°5, alinéa 2 de l'annexe au règlement et de modifier le taux maximum de la taxe de consommation à 1.50 CHF en lieu et place de 2.00 CHF » ?

Résultat du vote : 22 OUI 1 NON 1 ABSTENTION

3 - « Acceptez-vous le préavis n°3/2017 tel qu'amendé » ?

Résultat du vote : 23 OUI 1 NON 0 ABSTENTION

Le préavis n°3/2017, tel qu'amendé, est accepté avec 23 OUI et 1 NON.

2. PREAVIS N°4/2017 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2018.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture des conclusions du préavis N°4/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°4/2017 – TAUX D'IMPOSITION 2018.

Monsieur Hervé Moine donne lecture du rapport sur le préavis N°4/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°4/2017 sur l'arrêté d'imposition 2018 tel que présenté » ?

Le préavis n°4/2017 est accepté à l'unanimité.

4. PREAVIS N°5/2017 SUR LE BUDGET 2018.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°5/2017.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Michèle Salanon demande quel type de chaudière sera installé à l'Auberge : gaz, mazout ou autre ?

- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que la chaudière actuelle, à gaz, date de 2003. Elle est entretenue régulièrement. Lors du service d'entretien de cette année, il a été constaté que des pièces devaient être remplacées pour un montant de CHF 5'500.- à CHF 6'000.-. Sachant qu'une chaudière neuve coûte CHF 10'000.- et considérant le prix de la réfection, il serait plus sage de faire l'achat d'une nouvelle chaudière.
- Madame Michèle Salanon remercie pour ces explications mais elle voulait juste savoir quel système avait été choisi et est très contente de savoir qu'elle sera à gaz...vu que nous sommes intégrés dans le réseau.
- Madame Myriam Cornaz a remarqué qu'une partie du sol de la place de jeux a été remplacé par un faux gazon (sol amortissant les chocs) et demande pourquoi la totalité de la surface n'avait pas été refaite lors des travaux ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que les travaux datent de la précédente législature et que pour cause de budget cela n'avait pas été possible de faire la totalité de la surface de la place de jeux. Ce n'est pas le jeu qui coûte cher mais le système d'amortissement.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, souligne qu'à l'endroit où se trouve le gazon, cette partie est déjà conforme.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, indique que les endroits non conformes sont vers les balançoires et le jeu à côté, vers l'école. Il sera posé le même revêtement.
- Le Président demande si l'on parle bien des sols et non des jeux ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que seront remplacés les sols plus un jeu. Le jeu avec les cordages se désagrège.
- Madame Elena Tarnovskaya, se référant au Budget 2018 présenté, compare le service électrique et le service du gaz et demande pourquoi la Commune prend un bénéfice sur ce dernier ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Commune a investi dans la distribution du gaz via Valgaz et il faut rentabiliser cet investissement tout en assurant un prix attractif. Il y a une marge nécessaire pour assurer la continuité et le retour sur l'investissement. La Commune agit comme un fournisseur/distributeur d'énergie et est en droit d'avoir une petite marge de bénéfice par rapport au service fourni.
- Madame Myriam Cornaz demande si l'ASSAGIE participe à l'investissement pour la place de jeux car l'école en bénéficie aussi ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que non. Lors de la constitution de l'ASSAGIE, les places de récréation et de jeux se jouxtant sont des objets qui ont été mis en discussion avec les Communes. Les parties ont décidé que la location se porterait strictement sur les infrastructures et bâtiments scolaires, en excluant tout objet extérieur. Les Communes ont l'obligation de respecter les normes et les recommandations scolaires.
- Monsieur Philippe Estiévenart relève que les loyers évoluent sur la base d'un taux de référence cantonal. Est-ce que l'ASSAGIE est en conformité avec ledit taux ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que par la forme de la convention signée, les calculs de la location ne se font pas sur la même base que pour le droit du bail à loyer. En conséquence, les dispositions légales sont différentes. L'ASSAGIE est considérée comme institution de droit public qui gère ses flux financiers. Le calcul de location se fait par bâtiment, par rapport au coût effectif et l'investissement fait par la Commune.

L'association intercommunale est l'organisme, de par sa constitution, tenue de fournir des locaux aux établissements scolaires.

Le taux sera changé à partir de 2018 :

(<http://www.assagie.ch/conseil-intercommunal/preavis/preavis-2017>)

- Monsieur Laurent Bourgeois se réfère à la page 27 du Budget 2018. Il s'aperçoit qu'en 2017 il était prévu des "panneaux solaires sur bâtiment" et "entretien RC30, tronçon ouest" et demande ce qui en est de ces projets ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la Municipalité a décidé de donner la priorité aux réfections des fenêtres avant les panneaux solaires. Concernant la RC30, la partie "carrefour de St-Livres" a été faite. La partie jusqu'au "carrefour d'Etoy" également. L'autre partie est prévue dans le moyen/long terme mais cela n'a pas caractère d'urgence ; la Municipalité déposera un préavis au Conseil communal en temps voulu. Le Canton va entreprendre des réfections assez importantes sur le tronçon Etoy-Lavigny et la Municipalité profitera de cette opportunité pour faire des travaux sur la partie communale. Cela n'a pas été porté au budget par manque d'information sur le montant à investir.
- Monsieur Philippe Estiévenart se réfère à la page 27 du Budget 2018 : remplacement fenêtres du bâtiment communal. Il demande s'il y a un document à ce sujet, un budget est-il prévu, quel est le montant de l'investissement ?
- Monsieur Claude Philipona répond que cela sera déposé en tant que préavis municipal en temps voulu. Les investissements font toujours l'objet d'un préavis. Le budget est un budget de fonctionnement. Ce sont deux choses séparées. Actuellement, une étude est en cours (étude demandée par le Conseil) ensuite le préavis sera déposé en séance communale et étudié par une Commission et voté par le Conseil. Ensuite l'investissement sera activé et amortit sur plusieurs années.
- Le Syndic demande que l'Assemblée prenne bonne note de l'écriture à la page 4 du Budget 2018, dernier paragraphe. Il est stipulé que le plan des dépenses d'investissement pour l'année 2018 (p. 26) est présenté au Conseil mais non soumis au vote et un plan d'investissement à moyen/long terme figure en page 27.
- Madame Myriam Cornaz se réfère à la page 27 : aménagement/équipement zone du Vallon (carrefour St-Livres-Caronies). Quel est le projet d'aménagement ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cet objet est lié au projet de la clinique (précédente législature). Il était question d'aménager le quartier : éclairage, gaz et autre. A un moment donné il faudra le faire. Il est vrai que la Municipalité aurait souhaité profiter de l'opportunité de la construction de la clinique pour faire les travaux. Mais actuellement on n'a pas de réponse.
- Monsieur Hervé Moine demande, concernant l'aménagement de la Maison des jeunes, s'il y a du concret ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cela avance. Ce projet étant hors de portée pour la Commune et, comme précisé lors d'une précédente séance du Conseil, nous sommes en discussion pour un partenariat public/privé et plusieurs séances de présentation de différents projets et méthodes de financement ont eu lieu. Tout est fait dans la perspective du nouveau règlement PGA. Il faut attendre l'approbation du Canton.

- Madame Cathy Zanola Rossier demande, par rapport aux ordures ménagères, quel type de déchets est concerné par le montant de CHF 5'000 récupéré ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que cela concerne surtout le verre. Le recyclage de papier, plastique rapportent très peu...le montant récupéré est modeste.

La parole n'est plus demandée.

La Commission des finances est chargée de l'étude de ce préavis et est priée de rapporter pour le prochain Conseil en décembre. Il rappelle que le rapport doit parvenir au Bureau au plus tard le 24 novembre courant.

5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Claude Philipona donne quelques nouvelles sur le PGA. Le Canton voulait faire subir un examen préalable complémentaire. La Municipalité a décidé, après différentes analyses sur les risques et autres, de ne pas procéder à cet examen car cette disposition n'est pas prévue par la loi et différents règlements. Mais, par rapport à certaines remarques et pour éviter certains risques, nous sommes allés dans le sens du Canton en faisant faire une étude pédologique sur certaines parcelles afin de justifier que ce sont des surfaces agricoles de haute qualité, ce qui a retardé le dépôt du PGA.

Nous devons recevoir ce rapport ces prochains jours, ensuite déposer la mise à l'enquête et faire une séance d'information à la population. On espère avant la fin de l'année.

Concernant l'école : une patrouilleuse démissionne et nous sommes à la recherche d'un-une remplaçant-e.

- Monsieur Christian Grin renseigne sur la réfection des bâtiments qui s'est faite cet été.
 - Maison de commune : les sols ont été refaits au 1^{er} étage.
 - L'école : les lavabos et les armoires ont été remplacés ainsi que les tubes pour une meilleure luminosité.
 - Rikiko : la mezzanine a été rehaussée d'environ quarante centimètres. Ce qui augmente les mètres carrés, soit un gain de surface (on ne se cogne plus) et permettre une meilleure location.
 - En sus, les WC ont été remplacés et redistribués.

Le budget a été tenu dans la plupart des cas.

- Monsieur Rémy Wulliens informe que la Municipalité a reçu la confirmation de la DGMR pour les travaux sur la route Lavigny-Etoy. Nous allons étudier si nous avons l'opportunité de faire des réfections vu le faible coût que les entreprises ont commissionné.

Les travaux sur la Vieille Route de l'Etraz sont terminés et nous avons profité de rehausser une chambre donnant accès à une canalisation qui était enterrée et remis un couvercle en bonne et due forme.

- Monsieur Willy Favre renseigne sur deux objets :
 - Police : le TCS nous a fourni un radar, installé près de l'Institution. Dans l'ensemble il semblerait que la moyenne soit acceptable.
 - Marché de Noël avec l'Institution du 6 au 9 décembre 2017 : St-Nicolas le 6 et le samedi 9 avec une partie officielle et un concert de la fanfare de St-Livres.

- Le Syndic renseigne :
 - Il y a actuellement une mise à l'enquête de la société Ecorecyclage SA. Ce dossier est à votre disposition dans la salle des Commissions.
La Municipalité a énormément travaillé sur ce dossier et vous conseille d'aller en prendre connaissance, de l'étudier.
Vous êtes concernés (réclamations d'odeurs nauséabondes dans le village).
 - Concernant le Château de Monsieur Graindorge : la Municipalité est actuellement à sa troisième séance entre l'architecte et le SIPaL. Ce dossier doit être pris pièce par pièce. Il avance dans de bonnes conditions. Le SIPaL demande la reconstitution de certains éléments d'époque dans certaines pièces. Une séance supplémentaire est prévue le 6 novembre, sans le propriétaire qui n'est pas incorporé aux discussions pour le moment.
Ce bâtiment sera un jour terminé, mais on ne sait pas quand.

- Le syndic apporte un complément d'information sur le gaz : la Commune de Lavigny est un distributeur de gaz. Cela fonctionne comme une entreprise...on achète et on revend avec un bénéfice.
La Commune de Lavigny fait partie d'une société : Valgaz...qui regroupe huit Communes (9 actionnaires) qui achètent du gaz ensemble pour le revendre aux Communes qui vont le distribuer à leurs clients. Une partie de ces revenus provient aussi des bénéfices de Valgaz distribués à ses actionnaires.

La parole n'est plus demandée.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

- Madame Myriam Cornaz présente une brochure qu'elle a trouvée dans une épicerie à Aubonne présentant un projet d'un tunnel sous la vieille ville (déviation de la circulation du centre) et demande si la Municipalité en était informée.
Concernant l'agrandissement de la société Ecorecyclage SA, celle-ci va également moderniser leurs installations et elle souhaiterait savoir dans quelle mesure la Municipalité a participé à ce projet.
- Le Président l'informe que le projet d'Ecorecyclage est déposé à la salle des Commissions.
- Le Syndic répond que lorsque le dossier a été déposé en avril ou mai, la Municipalité a bloqué celui-ci. L'entreprise est venue avec ses ingénieurs à une séance pour nous donner des explications et sur bien des sujets la Municipalité n'était pas en accord. Cette dernière s'est impliquée et a imposé ses points de vue et certaines façons de faire à Ecorecyclage pour aboutir au projet final et mise à l'enquête.

- Madame Michèle Salanon présente ses remerciements à la Municipalité pour le nouveau plan de la Commune.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance du Conseil fixée pour le 6 décembre 2017 à 18H00 ; à l'issue de laquelle un apéritif sera servi dans cette salle. Et ensuite, nous nous rendrons à l'Auberge communale pour le repas de fin d'année.

Les informations et le bulletin d'inscription vous parviendront par courriel début novembre avec la date du délai d'inscription.

Je remercie les conseillères et conseillers de leur présence.

Je vous souhaite, à toutes et tous une bonne semaine.

Il clôt la séance à 21H54.

Le Président
Jörg Frischholz

La secrétaire
Loredana Simone